



Compte-rendu du Conseil de l'UFR

Des Sciences de Santé

Jeudi 06 juin 2024

Présents: AHOSSI Victorin, BOUYER Florence, BOCCANFUSO Christine, CHIRADE Amandine, DE ALMEIDA-GIROD Léonard, DUVILLARD Laurence, GUILLOT Cyprien, HOUTMANN Caroline, LESNIEWSKA Eric, MAYNADIÉ Marc, MELOUX Alexandre, ORTEGA-DEBALLON Pablo, ROUILLAT Maxence, SAMSON Maxime, VANDERMAESEN Pierre, WENDREMAIRE Maéva.

Via teams: FAGNONI Philippe, GERMOND Gérard, LAURENT Céline.

Excusés: COTTET Vanessa, ERIMUND David, GUENFOUDI Marie-Pierre, GUILLER David, HEYDEL Jean-Marie, JACQUIN Agnès, MAZALOVIC Katia, TINEL Claire, TENENBAUM Françoise, VERGELY Catherine.

Absents: BERTAUX-CHARVOLIN Véronique, BELTRAMO Guillaume, BORDILLOT Marie- Anaïs, CARNET Anaïs, CHESNEAU Dimitri, DERANGERE Valentin, DEVILLIERS Hervé, DUCOIN Géraud, FOURCHE Mathis, GEORGES Marjolaine, GUERIT Philippe, KROUK Yamina, LARIVE Romane, LAROCHE Davy, LOUISET Anaïs, MENETRIER Franck, MORGANT Catherine, MOUILLOT Thomas, PORTERET Lucie, ROULAND Alexia, STRATAN Angela, Christine TOURNAY.

Procuration : /

Rappel de l'Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 07/05/2024
- II- Informations générales/Textes
- **III-** Finances
- IV- Scolarité:

Odontologie: Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 23/05/2024

Médecine : Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 29/05/2024

Pharmacie: Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 17/05/2024

Discussions sur les évolutions des effectifs en Médecine ?





V- Points divers:

- 1- Demande de validation de documents (N. CHEYNEL) :
 - Chartre relative au Bon usage du document filmé
 - Convention relative au Bon usage du document filmé
- 2- Proposition modification des membres de « Jury de thèse »
- 3- Demande validation modification formations courtes qui passe en DU
- 4 Validation statuts UFR (partie orthoptie)
- VI- Questions des étudiants
- VII- Questions diverses

La séance en présentiel en salle R01 et en visioconférence par Teams est ouverte à 17h00 par le Pr. MAYNADIÉ, Doyen de l'UFR Santé.

I. Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 06.06.2024

Suite à un problème de diffusion, le compte rendu sera validé au prochain conseil UFR qui aura lieu le 04 juillet 2024.

II. Informations générales / textes officiels

Le Pr. Maynadié renouvelle ses remerciements au Pr. Audia ainsi qu'à toute l'équipe des ECOS. Les examens ont été un succès au niveau national. Il n'y a pas eu de recours important. Il explique que cette année, l'UFR a pu engager des comédiens, ce qui ne sera pas forcément le cas pour l'année prochaine car cela dépendra de l'accord du Ministère. Une solution devra être trouvée pour le recrutement des patients simulés.

Les problèmes que l'on peut rencontrer dans le cas de personnes non professionnelles : recrutement, qualité de formation, non fiabilité des personnes (retard, sérieux, engagement, etc...).

La préférence s'axera tout de même sur l'engagement des professionnels car la prestation est plus fiable et de meilleure qualité.

Le Pr. Maynadié présente les différents textes aux membres du conseil de l'UFR :

Arrêté du 13 avril 2024 portant ouverture de la première session des épreuves dématérialisées nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2025-2026 - NOR : TSSN2412713A

Fixant les modalités d'inscriptions, lieux, dates et types d'épreuves, conditions et dossiers de candidature. La période d'inscription est fixée *du 1^{er} au 31 juillet 2024.*





Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour les élèves médecins des écoles du service de santé des armées les modalités d'organisation de la procédure nationale d'appariement pour l'accès au troisième cycle des études de médecine - NOR : ARMK2413737A

Dix articles composent cet arrêté.

Ils fixent les modalités d'organisation de la procédure nationale, la composition de la commission, la communication des notes des élèves, les vœux de spécialité et de subdivision territoriale.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Décret no 2024-479 du 27 mai 2024 relatif à l'enregistrement des physiciens médicaux

NOR: TSSH2404475D

Publics concernés : physicien médical, agences régionales de santé. Objet : enregistrement des physiciens médicaux au répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication, à l'exception des dispositions de son article 1er relatif à l'enregistrement des physiciens médicaux, qui entrent en vigueur le 1er juin 2024.

Notice : le décret précise les modalités d'enregistrement des physiciens médicaux auprès de l'agence régionale de santé du lieu d'exercice du professionnel.

Références: le décret, ainsi que les dispositions du code de la santé publique qu'il modifie, peuvent être consultés, dans leur version résultant de cette modification, sur le site Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr).

Le Pr. Maynadié demande quelques précisions sur le métier des « physiciens médicaux » : Mme Laurent Céline explique que ce sont des auxiliaires médicaux qui seront bientôt enregistrés par l'ARS et auront tous des numéros RPPS. Ils travaillent dans la médecine nucléaire, scintigraphie osseuse, etc...

III. FINANCES

Présentation par Mme BOCCANFUSO des points qui sont inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

1. Convention de formation et de reversement entre le « Collectif Inter associatif de la Naissance » et le département Universitaire de Maïeutique :

Dans le cadre de la formation sage-femme, Mme Anne EVRARD du Collectif Inter associatif Autour de la Naissance est sollicitée dans les domaines Sciences Humaines et Sociales, Droit. Soit un total de 4.5 h équivalent TD (4.5x43.50 €) + charges + éventuels frais.

2. Convention de formation et de reversement entre le CIDFF 21 et le département Universitaire de Maïeutique

Dans le cadre de la formation sage-femme, Mme Laura LAUVRGEON du CIDFF 21 interviendra dans le domaine « dépistage et la prise en charge des violences faites aux femmes ». Soit un total de 3h équivalent TD (3x43.50€) + charges + éventuels frais.





3. Convention de formation et de reversement entre l'Observatoire Régional de la Santé de Bourgogne Franche Comté et le département Universitaire de Maïeutique de Bourgogne

Dans le cadre de la formation sage-femme, Mme Myriam BOREL de l'Observatoire Régional de la Santé de Bourgogne Franche Comté est sollicitée pour intervenir dans l'Unité d'Enseignement (UE)4 Santé publique, démarche de recherche.

Soit un total de 15.75 h équivalent TD (15.75x43.50 €) + charges + éventuels frais.

4. Convention de partenariat ECOS (Examens Cliniques à Objectifs Structurés) avec la troupe de compagnie GUNNAR OLOF les 28-29-30 mai 2024

L'UFR des Sciences de Santé fait appel à la compagnie GUNNAR OLOF pour des prestations de comédien(ne)s professionnel(le)s dans le rôle des patients simulé(e)s dans le cadre des ECOS. Soit un total de 21 218 € avec la journée du 30 mai 2024 si recomposition.

5. Convention de formation et de reversement entre l'association Coccinelle et l'UFR des sciences de santé.

Dans le cadre de la formation des étudiants de première année de médecine, Mmes Delphine VOISIN et Aurore VIARD-CRETAT sont sollicitées pour intervenir dans le domaine « place de l'usager dans le parcours de soins ».

Soit un total de 2,15 h équivalent TD (2,15x43.50 €) + charges + éventuels frais.

6. Convention de formation professionnelle entre le CESU21 et le Département Universitaire de Maïeutique.

Intervention AFGSU 2 sur 3 journées à destination de 29 participants à raison de 200,00 € par participant soit pour un total de 5 800,00 €.

7. Règlement intérieur de prêt de matériel de l'université de bourgogne à usage individuel des étudiants d'odontologie

Le règlement intérieur prévoit les conditions de prêt à titre gracieux aux étudiants inscrits en 1er cycle d'odontologie le matériel nécessaire (trousse) à la préparation de la formation d'odontologie.

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

IV. SCOLARITÉS

Odontologie: Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 23/05/2024

Le Pr. Maynadié donne la parole au Dr Houtmann qui présente les points abordés lors du comité pédagogique Odontologie du 08.04.2024. (Cf compte-rendu en annexe).

I. Règlement intérieur

Modification du règlement

Le règlement intérieur a pu être discuté et retravaillé pour apporter plusieurs modifications notamment sur les points suivants :





Titre 4. Responsabilités des enseignants

Modifications des Articles 1, 2, 4 et 5 :

Lors des TP, la tenue de travail des enseignants sera harmonisée avec une tunique et un badge nominatif. Ils devront vérifier le port de la tenue de travail et les EPI des étudiants.

Concernant l'assiduité et le travail des étudiants, si la présence aux cours est obligatoire, la scolarité devra en être informé au préalable ainsi que les étudiants.

Pour la diffusion des cours en distanciel, la question est de savoir si l'élève est réellement derrière son ordinateur. Peut-on imposer la caméra ? Pas de réponse à ce jour.

Il y a eu un rappel concernant sur la sécurité : les portes des salles de cours devront rester déverrouillées lors des séances, en cas d'évacuation d'urgence.

L'article 5 a été ajouté concernant la gestion du matériel de TP. Il détermine les règles de gestion du petit matériel non consommable et consommable.

Concernant les dents « Frasaco », les règles ont été clairement indiquées pour la gestion des stocks ainsi que pour les commandes.

Titre 5. Responsabilités des étudiants

Modifications des Articles 1, 3 et 4 :

Suite à des problèmes de tenue de travail notamment dans les couloirs, le port des gants en dehors de la salle de simulateur est interdit pour éviter les risques infectieux et pour que les étudiants maitrisent les bons gestes et les bons réflexes.

Pour l'utilisation des téléphones portables, il n'y pas eu de débordement de la part des élèves. Ils ont pris une vidéo pour garder un souvenir de la prise d'empreintes.

Un planning de nettoyage de l'espace commun sera créé pour les salles.

Concernant les changements de groupes de TP, il ne devra être demandé qu'à titre exceptionnel. Une procédure est clairement définie.

II. 2ème session

Regroupement des épreuves pratiques pour les DFSG02 et 03.

III. Emplois du temps prévisionnel 2024/2025

Présentation des emplois du temps prévisionnel avec le calendrier général, 1er et 2ème cycle.

Un échange concernant la possibilité de faire des stages en cabinet libéral a eu lieu lors du comité. Les stages permettraient aux étudiants d'apprendre à mieux gérer les patients et à moins stresser.

IV-Trousse étudiante

Des dates ont été fixées pour les retours du matériel.

Le contenu des trousses a été modifié notamment pour les bruleurs, les cartouches de gaz sont récupérées pour un souci de sécurité.





La convention de prêt de matériel se transforme en règlement intérieur. Certains tarifs ont été modifiés.

V. Informations diverses

Le dossier d'accréditation sera déposé en juin.

• Médecine : Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 29/05/2024

Le Pr Maynadié parcourt les différents points qui ont été abordés lors du dernier comité pédagogique de Médecine. (Cf. compte-rendu en annexe).

I- UMDPCS PRESENTATIONS DIPLOMES UNIVERSITAIRES et FORMATIONS COURTES

Les nouveaux diplômes universitaires ont été présentés :

- **DU « Thérapeutiques non médicamenteuses en addictologie, principe, initiation et niveaux de preuve »,** va être mis en place en janvier 2025. Le responsable universitaire sera le Pr. Trojak et la responsable pédagogique le Dr Demina, chef de clinique.

Il s'adresse à des médecins en exercice, internes en médecines, IPA, IDE, psychologues. Il permettra d'appréhender ces techniques thérapeutiques non médicamenteuses en addictologie. Plusieurs choses sont proposées comme l'hypnose, méditation, ...

Cette formation est proposée pour la somme de 1500€ et a été validé.

- **DU Techniques Microchirurgicales,** la mise en place est prévue en novembre 2024 sous la responsabilité du Pr. Cheynel et du Dr Guillier. Il retrace tous les éléments de la microchirurgie.

Peu de DU de ce type existent en France.

- **DU Pédagogie dans les professions de santé**, avec une mise en place souhaitée en décembre 2024, il sera sous la responsabilité du Pr. Devilliers et du Dr Guillier.

Le Pr Maynadié les remercie tout particulièrement et espère que tous les jeunes HU s'inscriront dans ce DU à DIJON. Il explique qu'à l'avenir l'ambition sera de faire passer une formation de maitre de stage universitaire à tous les personnels qui vont accueillir des étudiants en stage.

Cette formation n'étant ouverte jusqu'à présent qu'à la spécialité de médecine, elle sera ouverte à l'avenir à toutes les spécialités.

- **DU Intelligence Artificielle en Santé (IAS),** avec une mise en place en octobre 2024 sous la responsabilité des Pr. CALLIER, Dr CALLEGARIN et Mr SANDEL.





II- PRESENTATION SEMINAIRE HANDICAP (PC2 Année 2024-2025)

Il avait été décidé lors d'un précédent comité pédagogique, que ce séminaire pourrait être organisé notamment pour les PC2.

La répartition pour les PC2 se fera sur 2 semaines, soit un groupe par semaine :

- 1^{er} groupe : du 12 au 16 mai 2025
 - 2^{ème} groupe : du 19 au 22 mai 2025

Une demi-journée est prévue également le 16 octobre 2024 pour les PC3. La participation à ce séminaire sera obligatoire pour valider le service sanitaire (SESA).

Les fiches filières seront modifiées à l'avenir.

III- PRÉSENTATION ÉVOLUTION DU MASTER 2 - Relation Hôte-Greffon vers le MASTER 2 I3C (Interactions Immunitaires et Ingénierie Cellulaire)

Ce Master est ancien, organisé entre Dijon et Besançon depuis très longtemps. Il évolue pour changer de nom et s'ouvrir vers une thématique plus large. Le responsable pédagogique est Mr. Hermetet. Il est porté a Dijon par le Dr Claire TINEL. La capacité pédagogique est de 7 étudiants pour Dijon.

IV- CONCLUSION FINALE SUR LES MODIFICATIONS PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT LAS

Les modificatifs concernant le nombre d'heures dans toutes les matières, en gardant la même proportion en PAS et en LAS, ont pu être validés.

Le Pr Maynadié remercie tous les enseignants d'avoir pu effectuer des changements dans leurs enseignements et d'avoir participé à cette modification de programme.

V-. CRÉATION UE OPTIONNELLE « ESCRIMES »

L'idée de la création de cette formation pour les étudiants a vu le jour suite à une discussion lors d'un précédent comité pédagogique. Il leur permettra d'avoir un regard éthique sur la formation médicale. Le Dr Denimal est en charge aujourd'hui de cette UE Optionnelle. Elle comporte une formation en 3 modules ainsi que des modalités de contrôle des connaissances. La fiche filière sera créée prochainement.

En dessous de 12 étudiants inscrits, il n'y aura pas d'ouverture de l'UE. Le Pr Duvillard précise que l'ouverture est prévue en 2024 et non en 2025.

VI-DEVELOPPEMENT DES ECHANGES DES INTERNES AU SEIN DE L'ALLIANCE FORTHEM

L'alliance FORTHEIM est un réseau de 9 universités en Europe.

Les pays qui en font partie sont les suivants : Allemagne, Finlande, Lettonie, Pologne, Italie, Espagne, Roumanie, Norvège et France.

Ce dispositif permet de pouvoir effectuer des Masters en Europe et donc d'échanger, de travailler au niveau Européen.





VII-PROJET D'ANTENNE EN SANTÉ MENTALE POUR LES ETUDIANTS EN SANTÉ

La création d'une antenne en santé mentale est en cours, elle sera destinée aux étudiants en santé. Un jeune psychiatre est prépositionné sur ce poste.

VIII-ROLE DU TUDEM AU SEIN DE L'UE SEMIOLOGIE

Les étudiants du TuDEM ont été reçu, ils avaient proposé un certain nombre de formations. Or, il s'avère qu'au vu de l'emploi du temps chargé de l'UE Sémiologie, l'association avec le TuDEM ne sera pas possible. Le projet est donc abandonné.

IV QUESTIONS DIVERSES

L'UFR des Sciences de Santé participe à la **Graduate School** qui s'intitule « Vulnérabilité en Santé ». Elle implique des étudiants de Master.

Une discussion s'engage entre les différents membres du conseil à ce sujet.

Le Pr. Duvillard explique que cela serait une opportunité pour les étudiants d'obtenir un double cursus et de se faire financer des stages. Si un dossier est monté dans le cadre de la Graduate School pour un stage d'une durée supérieure de 2 mois, il y aura la possibilité d'obtenir un financement.

Le Pr Maynadié remarque qu'à ce jour aucun calendrier de scolarité 2025-2026 n'a été validé pour la circonscription de médecine.

Le Pr Duvillard confirme que les années précédentes, les calendriers étaient bien validés. Elle souligne l'importance de faire une planification pour une organisation optimale.

Le Pr. Maynadié demande à la responsable adjointe de la scolarité d'établir des calendriers pour la nouvelle année de scolarité. Il devra lui être transmis pour vérification et il sera présenté lors prochain conseil pédagogique de Médecine soit le 26 juin 2024 pour validation.

• **Pharmacie :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 17/05/2024 Discussions sur les évolutions des effectifs en Médecine ?

Le Pr. Liesniewska présente le dernier comité pédagogique de pharmacie ainsi que les différents points qui ont été évoqués. (Cf compte-rendu en annexe).

1. Retour sur la conférence des Doyens du 15 mai 2024

➤ Une enquête « Le Grand entretien 3.0 », s'est déroulée du 22 janvier au 22 mars 2024 sur les conditions de vie et d'études des étudiants en pharmacie qui a eu lieu de janvier à mars 2024 par rapport aux conditions de vie et d'études des étudiants de pharmacie. Le bilan de cette enquête sera transmis à la rentrée prochaine.

Concernant la réforme du 3^{ème} cycle « **R3C DES Officine** », suite à des réunions au sein du Ministère, une proposition a été faite aux étudiants.

Le financement resterait sur 9 mois avec la possibilité d'une répartition sur 12 mois au prorata, ainsi qu'une aide





sous forme d'indemnité forfaitaire de déplacement. En revanche aucune indemnité d'hébergement ne sera accordée.

Les étudiants bloquent sur ce point, il n'y aura donc pas de réforme avant septembre 2025 voire 2026.

Mme LAURENT informe le conseil qu'aucune information n'est parvenue à l'ARS sur la mise en place de ce DES. Elle demande à ce qu'un travail commun soit fait en amont entre les différents services afin d'être prêt pour novembre 2025.

- Pour l'UNESS, Mme VERGELY s'est portée volontaire pour être la référente et rejoindre ce réseau.
- Une Réunion France Université a eu lieu le 30 mai 2024 permettant de présenter les 6 nouvelles thématiques PEPR.

Le Pr. Maynadié intervient sur ce point expliquant l'importance de ses nouvelles thématiques.

Ce sont les Grands axes sur lesquels la recherche Française va être ciblé. Il y a eu de nombreuses discussions sur ces sujets ainsi que des conférences, avec notamment certains doyens UFR, le CNRS, les directeurs des CHU, ...

Voici les 6 Thèmes importants qui ont été ciblés :

- Répartition, préservation, transplantation
- Inflammation et auto-immunité
- Prévention diabète-obésité
- Chirurgie et procédures interventionnelles du futur
- 1000 premiers jours (les 3 premières années de vie)

A l'avenir, des financements seront axés sur ces thèmes.

A ce jour, ces thématiques recouvrent des questions scientifiques qui vont être examinés par des examinateurs extérieurs, à priori francophone.

Le Pr. Maynadié cherche des scientifiques, francophones qui sont capables de donner un avis sur ces thèmes de travail. Il ne faut pas hésiter à lui transmettre leurs noms afin qu'il puisse les solliciter. Un expert étranger francophone de préférence.

➤ Le Pr. Lesniewska explique que le 30 mai 2024 a eu lieu la grève nationale des pharmaciens avec la participation de plus de 18 000 officines qui ont fermés leurs rideaux, selon les chiffres publiés. Son but étant d'alerter les patients sur les risques de déserts pharmaceutiques, les difficultés économiques, l'absence d'avancée pour la réforme du 3ème cycle des études pharmaceutiques (R3C)

A ce sujet, le Pr. Maynadié explique qu'il a été sollicité pour diffuser l'information de ce mouvement et qu'il a dû refuser. La même réponse a été donnée à d'autres demandes du même type auparavant. La faculté des Sciences de Santé ne peut pas se porter caution d'un mouvement syndical quel qu'il soit car elle doit rester neutre.

➤ Le Vice Doyen revient sur les réformes de la R1C avec des réflexions qui sont en cours sur le second groupe d'épreuves, le poids des oraux, la réduction des typologies de L.AS d'accès en Santé, la limitation des mentions mais également des points concernant l'élargissement d'accès à la procédure des passerelles.

Le développement d'une troisième catégorie de parcours pour accéder aux études de santé de recrutement est envisagé, notamment pour les podologues etc...





➤ Concernant le R3C PUI SDIS : Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) pour usage dans les Services d'Incendie et de Secours (SIS), il existe une problématique de démographie des pharmaciens qui exerce dans les services incendies. Le Pr Fagnoni prend la parole et explique que le dossier est complexe.

A ce jour, l'objectif est de trouver une solution afin de régler le problème d'effectifs sans créer de brèche dans le DES, qui s'avère nécessaire pour exercer en PUI.

Pour les Fiches RNCP:

- Fiche RNCP Master Sciences du Médicament est publiée sur France Compétence
- Fiche RNCP Pharmacie est validée mais ne sera publiée pas avant 2025 donc peut être la croix sur la taxe d'apprentissage cette année, cela ne dépend pas du ministère
- Fiche RNCP Ingénierie de la Santé (numérique IA Bio production) pilotée par le Ministère pour publication en 2025
- → Même problème en 2024 pour la perception de la Taxe d'Apprentissage
 - Chartre de déontologie : Suite à un désaccord entre les doyens, la constitution d'un Groupe de Travail (GT) est en cours pour travailler dessus.
- 2. Calendrier prévisionnel de l'année 2024-2025

Il a été présenté, discuté et validé par le comité.

3. Présentation de la Journée Nationale de la Bioproduction et des Biomédicaments Elle se déroulera le 05 juillet 2024 à Dijon.

IV- Points divers:

- 1- Demande de validation de deux documents (N. CHEYNEL) : (Cf annexe)
 - -Chartre relative au Bon usage du document filmé
 - -Convention relative au Bon usage du document filmé

Les documents sont validés à l'unanimité par les membres du conseil.

2- Proposition modification des membres de « Jury de thèse » : (Cf annexe)

Suite aux difficultés rencontrés par le bureau de scolarité du 3e cycle pour trouver des membres de jury disponible, il est demandé aujourd'hui d'élargir la qualité des assesseurs.

Une discussion s'engage au sein des membres du conseil.

L'importance de l'impartialité est soulignée.





Le dossier de soutenance de thèse-Page 3-Titre II est modifié comme suit :

« En résumé :

Président du Jury : PU-PH de Dijon

- <u>Assesseur 1 :</u> PU-PH ou MCU-PH ou Professeur en Surnombre ou Professeur Émérite ou Professeur Associé ou Maitre de Conférence Associé **PHU**
- <u>Assesseurs 2 et 3 :</u> PU-PH ou MCU-PH ou Professeur en Surnombre ou Professeur Émérite ou Professeur Associé ou Maitre de Conférence Associé ou Docteur dans une filière de Santé (Médecine, Pharmacie...) ou Docteur d'Université **PHU**
- <u>Assesseurs Supplémentaires</u>: Les autres membres éventuels du Jury ne sont soumis à aucune obligation (sauf membre de votre famille) »

Les modifications sont validées à l'unanimité par les membres du conseil.

3- Demande validation modification formations courtes qui passe en DU

Les modifications sont validées à l'unanimité par les membres du conseil.

4- Validation statuts UFR (partie orthoptie) (Cf Annexe)

Lecture des modifications proposées par le Pr. Maynadié.

Une discussion s'engage.

Les modifications sont notées sur le document en annexe et sont validées à l'unanimité par les membres du conseil.

V- Questions des étudiants

Le Pr. Maynadié donne la parole aux étudiants :

- Au vu de la fermeture l'été des bibliothèques universitaires, les étudiants demandent **l'ouverture** d'une salle de révision. Le Doyen donne son accord si une salle est disponible.
- ➤ Demande de publication/diffusion des corrections des grilles d'évaluation des ECOS

 Le Doyen informe le conseil que la demande est faite régulièrement par la CDD mais à ce jour, il n'y a pas de retour. Il souligne que les étudiants ont tendance à apprendre les grilles ECOS par cœur, mais ils ne viennent pas forcément aux formations ECOS. Comprendre les corrections d'un point de vue pédagogique est important, mais la formation et la préparation le sont également.

VI- Questions diverses

Le Pr. Ahossi souhaite évoquer les cours en distanciel, certains professeurs ne veulent pas être filmés ce qui peut poser problème pour la diffusion des cours.

Le Pr. Ortega-Deballon souligne le fait qu'aujourd'hui avec l'Intelligence Artificielle, il est très facile de déformer les propos des enseignants et de les diffuser ensuite. Il peut également y avoir un problème de copyright. L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 19h20.